



Les représentants FO DGFIP en CTL :  
William MACIAG et Julien CLAUDOT

Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques **Section de la Manche**  
Le Site FO DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

## **Compte rendu du Comité Technique Local du 5/1/2016**

Ce CTL se réunit en seconde convocation. Les représentants FO avaient boycotté en première convocation (18/12/2015) pour dénoncer des suppressions d'emplois iniques. La décision de siéger en seconde convocation trouve sa justification dans le fait qu'il était exclu d'observer quelque passivité tandis que l'administration poursuit le plan social amorcé depuis maintenant plusieurs années.

### **1) Approbation du procès-verbal du CTL du 2/10/2015**

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Présentation de la réorganisation de la mission juridictionnelle pour le traitement du contentieux devant les tribunaux administratifs (point présenté pour information)**

Pour l'administration, l'objectif de cette mesure répond à la nécessité de renforcer la proximité avec les juridictions en assurant au mieux la défense des intérêts juridiques et financiers de l'État. Il s'agirait en outre d'améliorer le pilotage de la mission par le jeu des mutualisations.

Concrètement, 1 emploi de catégorie A est transféré de la DDFiP de la Manche vers la DRFiP du Calvados.

FO DGFIP 50 a interrogé l'administration sur les conséquences qu'aura cette réorganisation pour les trois collègues concernés. Le DDFiP a assuré qu'aucun redéploiement n'était envisagé dans l'immédiat et qu'il n'y aurait, de toutes façons, « pas de mesures contraintes », les missions des trois collègues rédacteurs n'évoluant a priori qu'à la marge dans un premier temps. Une note de service devrait en outre prochainement clarifier l'économie générale du dispositif et la nouvelle articulation des compétences.

Pour FO, il est clair qu'il s'agit là d'une illustration supplémentaire de la régionalisation des missions du réseau de la DGFIP, laquelle règle désormais son pas sur le pas de la loi NOTRe...

### **3) Projet de suppression de l'antenne du pôle contrôle expertise (PCE) de Granville (RAN d'Avranches) et transfert à Avranches au 1/9/2017 (point présenté pour information)**

Dans une présentation très « expéditive », l'administration a motivé cette réorganisation par la volonté de rationaliser le fonctionnement du PCE et favoriser son pilotage en créant un service unique sur Avranches.

FO DGFIP 50 a constaté que la volonté de rapprocher les collègues du PCE des vérificateurs de la 2ème BDV afin de dégager des synergies était paradoxale lorsque le transfert des deux emplois concernés (1 A et 1 B) avait pour corollaire la suppression d'un emploi de vérificateur dans les effectifs -précisément- de la 2ème BDV.

Nous avons dès lors interrogé l'administration sur le devenir des vérificateurs dans le département. Le DDFiP a justifié l'implantation géographique actuelle des emplois de vérificateurs en arguant de la configuration exceptionnelle du département de la Manche. Ce dernier s'est en outre engagé au « maintien de vérificateurs dans le nord, le centre et le sud du département ».

La date du 1/9/2017 n'étant pas figée, le DDFiP s'est engagé à se rendre rapidement à Granville pour discuter des modalités de mise en œuvre (calendrier) avec les collègues concernés.

#### **4) Situation des emplois au projet de Loi de finances pour 2016**

L'UNSA et la CFDT n'étant pas représentées. La CGT ayant quitté la séance après lecture d'une liminaire et Solidaires ayant fait de même au terme du point n°3, **FO** DGFIP 50 restait seule pour aborder le douloureux sujet des suppressions d'emplois.

Pour les représentants **FO** DGFIP, la politique de la chaise vide ne peut être une solution et il n'était pas question de laisser les mains libres à l'administration dans la mise en œuvre d'un plan social amorcé depuis maintenant plusieurs années.

En effet, des incohérences affectaient les documents de travail plus que sibyllins communiqués et il était naturel de placer l'administration face à ses contradictions.

Les représentants **FO** DGFIP 50 ont notamment dénoncé, outre des documents en inadéquation avec la répartition des suppressions envisagées, une approche arithmétique et des ratios déterminés de manière opaque. En effet, les coefficients retenus pour l'estimation des charges des services devant supporter les suppressions d'emplois sont calculés par l'administration centrale et aucun regard critique ne semble être porté en local sur ces points.

Ainsi, dans le cas d'un poste gérant des collectivités locales, la justification d'une suppression d'emploi par d'hypothétiques gains de productivité faisait fi d'un accroissement d'activité due à la réforme de l'intercommunalité. Il apparaît, dès lors, que ces suppressions d'emplois sont réalisées de manière arbitraire, devant être mises en œuvre quoi qu'il advienne.

Le DDFiP a naturellement assuré qu'une attention particulière serait portée aux services concernés en matière de soutien de l'équipe départementale de renfort (EDR). Les représentants **FO** DGFIP 50 ont répondu qu'il existait malheureusement une réelle distorsion entre l'offre et la demande EDR, compte tenu des destructions d'emplois structurelles opérées au sein de notre département.

Ainsi, le PLF pour 2016 acte la destruction de 2130 emplois au sein de la DGFIP, soit 15 emplois pour la DDFiP de la Manche, 8 emplois pour les services de la Gestion fiscale, 7 pour les services de la Gestion publique.

Ventilation par catégorie de l'évolution des emplois :

AFiP	IDiV CN	A	B	C	Total
+1	-1	-2	-3	-10	<b>-15</b>

Pour les raisons évoquées supra, **FO** DGFIP 50 était seule à participer au vote.

**FO DGFIP : contre**

#### **5) Questions diverses**

- Les agents concernés par les suppressions et transfert d'emplois seront prochainement contactés par le service RH de la DDFiP.
- Dans le cadre du mouvement de mutation, trois réunions d'informations se tiendront dans les jours à venir sur les sites de Cherbourg, Saint-Lô et Avranches.
- Le DDFiP a souhaité préciser qu'il entendait maintenir l'activité de la BCR avec un effectif de quatre emplois (responsable inclus).

**Suppressions d'emplois nettes et redéploiements locaux hors Pôle Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP)**

Services Filière Fiscale	Suppressions d'emplois				Redéploiements locaux				Situation nette				
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
direction		-1								-1			-1
BCR			-1								-1		-1
2eme BDV		-1								-1			-1
Fiscalité immobilière (Cherbourg, Saint Lô)			-2								-2		-2
SPF Avranches				-1								-1	-1
SIE Mortain				-1								-1	-1
SIE Valognes				-1								-1	-1
PRS Saint Lô			-1					+1			-1	+1	0
SPF Coutances				-1			+1				+1	-1	0
Bureau antenne cadastre Valognes			-2								-2		-2
CDIF Cherbourg							+2				+2		+2
SPF Valognes		-1	-3	-1						-1	-3	-1	-5
SPF Cherbourg						+1	+3	+1		+1	+3	+1	+5
FI Granville			-1										-1
FI Coutances			-1										-1
SIE Coutances enregistrement							+2						+2
<b>Sous total FF</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-11</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>+1</b>	<b>+8</b>	<b>+2</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>-8</b>

Services Gestion Publique	Suppressions d'emplois				Redéploiements locaux				Situation nette				
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
direction	-1			-1	+1				0			-1	-1
Trésorerie Saint Lô				-1		+1	+2			+1	+2	-1	+2
Trésorerie Saint Jean de Daye		-1	-2							-1	-2		-3
Trésorerie Equeurdreville			-1	-1							-1	-1	-2
Trésorerie Tournelville			-1										-1
TPM Cherbourg							+2						+2
Trésorerie La Haye Du Puits Lessay			-1										-1
Trésorerie Carentan				-1			+1						0
Trésorerie Marigny				-1									-1
Trésorerie Quettehou				-1									-1
Trésorerie Sainte Mère Eglise				-1									-1
Trésorerie Bréhal	-1		-2	-1					-1		-2	-1	-4
Trésorerie Granville						+1	+2	+1		+1	+2	+1	+4
Trésorerie Brécéy		-1	-1	-1						-1	-1	-1	-3
Trésorerie Avranches						+1	+1	+1		+1	+1	+1	+3
<b>Sous total GP</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-8</b>	<b>-9</b>	<b>+1</b>	<b>+3</b>	<b>+8</b>	<b>+2</b>	<b>-1</b>	<b>+1</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-7</b>
<b>TOTAL DDFIP</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>-19</b>	<b>-14</b>	<b>+1</b>	<b>+4</b>	<b>+16</b>	<b>+4</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>	<b>-10</b>	<b>-15</b>